

Michel KOEBEL

Laboratoire Activités Physiques et Sportives et Sciences Sociales, Université Marc Bloch, Strasbourg

LES PROFITS POLITIQUES DE L'ENGAGEMENT ASSOCIATIF SPORTIF

Si l'espace politique local est le plus souvent considéré comme un simple sous-espace dominé du champ politique, il peut et même doit, à certains égards et dans certaines circonstances, servir le champ politique. Le maire semble y conserver un crédit important auprès de la population et, dans le climat général de crise qui secoue le monde politique depuis la médiatisation accrue des « affaires », il reste le personnage le plus épargné des critiques. La commune, dans certains discours, serait « redevenue la "cellule de base" de la démocratie¹ » et le local « est traité comme un vecteur autonome de l'intégration de la société politique² ». Pour un politicien, il est de bon aloi de revendiquer sa proximité des citoyens en invoquant son mandat local. Pour Philippe Garraud, « l'engagement dans la vie politique commence et s'affirme très souvent par l'exercice de mandats locaux » et « de nombreux élus doivent leur élection à la notoriété personnelle qu'ils ont acquise dans le cadre de leurs activités associatives³ ».

Quelles sont les similitudes entre engagement associatif et engagement politique local ? Existe-t-il des profits partagés ou spécifiques dans les deux espaces, et les parcours des prétendants à ce statut comparable d'élu se croisent-ils ?

L'espace politique local structuré par les règles qui régissent le champ politique possède certaines propriétés qui pouvant conférer du pouvoir politique sont également efficaces dans l'engagement associatif. L'association obéit à des règles de fonctionnement explicites et implicites, dont la proximité avec celles de la représentation démocratique lui permet d'être un banc d'essai du politique, mais en reproduit également les principaux effets pervers. Le réseau associatif, par la médiation qu'il opère entre les pouvoirs publics et des fractions de l'électorat réel ou potentiel, constitue un espace de conquête, de conservation ou de déstabilisation du pouvoir local.

LE MONDE ASSOCIATIF, UN ESPACE ENCORE PEU STRUCTURE

François Héran a depuis longtemps montré que « les associations qui touchent le plus vaste public sont fort éloignées de [la] définition volontariste, où certains voient la véritable raison d'être du mouvement associatif »⁴. Les niveaux d'implication dans une association sont très variables : dans le cas des associations sportives par exemple, du simple pratiquant jusqu'aux membres du bureau ou du comité, c'est toute une gradation de l'implication. Selon que le pratiquant soit occasionnel ou régulier, jeune ou vieux, nouveau ou ancien, débutant ou sportif de haut-niveau, son poids dans l'association et son degré de participation aux activités collectives (préparation de fêtes, petites responsabilités dans l'organisation matérielle de l'activité, participation aux assemblées générales) varieront dans le même sens que le degré d'influence de l'organisation sur lui-même. La reconnaissance envers l'organisation semble en effet proportionnelle à l'investissement du membre et à la reconnaissance qu'il reçoit de celle-ci en retour. Cependant, les caractéristiques qui confèrent du pouvoir dépendent non seulement des propriétés de la position au sein de l'association, mais également de la taille de l'organisation et

¹ Mabileau A., *Le système local en France*, Montchrestien, Clefs Politique, 2e éd. 1994, p. 127.

² Mabileau A., in : Balme R, Faure A., Mabileau A (dir.) et al., *Les nouvelles politiques locales. Dynamiques de l'action publique*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1999, p. 469

³ Garraud P., La vie politique locale, in « Institutions et vie politique », *Les Notices*, La Documentation Française, 1997, pp. 153-154.

⁴ Héran F., « Un monde sélectif : les associations » et « Au cœur du réseau associatif : les multi-adhérents », *Economie et statistique*, 1988, 208, pp. 17-44. Source : enquête « Contacts », INSEE/INED, mai 1982 – mai 1983.

son poids économique et politique. S'il est presque inconcevable, par exemple, qu'un président de petit club sportif ne soit pas un ancien pratiquant, il est beaucoup plus fréquent, dans le cas de structures sportives de plus grande envergure, que les propriétés économiques ou politiques du président aient été prééminentes dans l'accès à cette fonction. La reconnaissance des profits potentiels (possibilité de convaincre des sponsors, capacité à agréger des subventions publiques, capacité à médiatiser l'organisation) et la perception plus aiguë des enjeux de l'association au sein de l'espace politique local sont d'ailleurs plus le fait des membres du conseil d'administration, dont le profil diffère sensiblement des simples pratiquants et à qui appartient exclusivement le choix du président. Elus locaux et chefs d'entreprise sont fréquemment choisis selon une logique stratégique pour occuper ces postes, par le potentiel matériel – à travers le sponsoring, le mécénat ou la subvention – ou symbolique – à travers l'image valorisante que peut revêtir un soutien public ou privé – qu'ils représentent⁵.

Le sentiment de faire partie de l'univers sportif n'est d'ailleurs pas forcément lié à la réalité de l'appartenance associative mesurée par l'adhésion. Une récente enquête sur les logiques sociales des pratiques de loisir chez les jeunes a fait apparaître que 43% des jeunes sportifs licenciés interrogés déclaraient ne faire partie d'aucune association. Ce pourcentage est d'ailleurs inversement proportionnel à la catégorie socioprofessionnelle et au diplôme de leurs parents⁶.

Cette multiplicité des modes d'entrée dans l'espace associatif, associée à la variété des profits matériels et symboliques que les agents concernés espèrent, consciemment ou non, en tirer, ne doivent pas occulter l'existence de caractéristiques qui semblent plus favorables à l'engagement associatif et à la multi-adhésion : « *un monde largement dominé par les hommes* », « *les classes supérieures plus associatives* » que les classes moyennes – il n'est même plus question d'évoquer les classes populaires ! –, la forte corrélation entre « *l'entrée dans le monde associatif (...) et le niveau de diplôme* ». Ces résultats ont montré que le discours fréquent des responsables d'associations voulant faire croire que toutes les classes sociales y sont représentées est non seulement le signe de l'existence d'un reproche latent ou patent à propos d'un inégal accès à l'association, mais également en partie l'aveu de la confiscation du pouvoir associatif par une partie seulement des adhérents, qui représente une fraction, plutôt dominante, de l'espace social.

Si l'on peut comparer cette confiscation sociale de pouvoir avec celle qui a cours dans le champ politique⁷, il faut cependant garder en mémoire que l'espace politique, du fait de sa plus grande ancienneté, de sa progressive autonomisation et de sa constitution en champ, a un poids et une stabilité sociaux plus grands que ne peut le prétendre l'espace associatif, qui dépend en grande partie des champs économique et politique.

LE PARCOURS ASSOCIATIF COMME COMPOSANTE POSSIBLE DU CAPITAL POLITIQUE

Comme l'a montré Pierre Bourdieu⁸, l'accès au pouvoir au sein du champ politique reste tout d'abord subordonné à l'existence d'un certain capital politique qui confère une autorité spécifique. Ce capital peut avoir été constitué selon des modalités et des logiques différentes. Christian de Montlibert lui

⁵ Les profits sont d'ailleurs partagés, tant du côté des élus que du côté des entreprises, comme l'ont montré les travaux de Pichot L., *La Construction d'une politique de communication de l'entreprise : stratégies de partenariat et développement des organisations sportives dans les secteurs public et privé*, thèse de doctorat en sciences sociales, Strasbourg 2, 1998.

⁶ Bauger P., *Les pratiques de loisir, de rencontre et d'information des jeunes haut-rhinois. Enquête 1999*, DDJS68, CAF68, FAS Alsace, FDCS68, Colmar, juin 2000. L'enquête a été réalisée par questionnaire en avril 1999 auprès de 1980 jeunes haut-rhinois âgés de 11 à 24 ans.

⁷ Champagne P., *Faire l'opinion. Le nouveau jeu politique*, Paris, Les Editions de Minuit, 1990.

⁸ Bourdieu P., « La représentation politique. Eléments pour une théorisation du champ politique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 1981, 36-37, p. 18 et suiv.

définit quatre composantes : le « *capital personnel* » qui correspond à un investissement militant, le « *capital délégué par les élections* », le « *capital politique fonctionnarisé des permanents d'organisations* » et le « *capital savant des experts* »⁹. Ce sont les variations en volume et en structure de ces différents types de capitaux qui structurent l'espace politique. Leur combinaison constitue le capital de confiance qui lui-même confère du poids politique.

Bien que le capital délégué par les élections soit indirectement présent au sein de l'espace associatif (puisque les dirigeants y sont élus), la forme de capital la plus fréquente dans l'espace associatif est le capital personnel. C'est le cas le plus fréquent rencontré parmi les personnalités politiques locales. Il ne peut s'acquérir que dans la durée et par un lent travail d'investissement dans les lieux de la vie sociale, au sein des associations, mais également au cours de diverses manifestations publiques – allant des fêtes populaires aux réunions les plus mondaines, en passant par les cérémonies religieuses –, au sein des organismes représentatifs de différents groupes professionnels (syndicats, chambres, etc.), des organismes semi-publics que sont les mutuelles de banque ou d'assurance, ou encore des instances dirigeantes non associatives (conseil de fabrique d'une paroisse par exemple). Qu'ils soient simples rassemblements ponctuels ou périodiques, lieux de décision concernant les activités d'un groupe de personnes ou la gestion d'un patrimoine matériel ou financier, ou encore lieux de lutte symbolique pour l'imposition d'une vision du monde, comme peuvent l'être les salons, les conférences, les cercles ou les partis politiques, tous ces lieux contribuent à accumuler des propriétés qui fonctionnent au sein du champ politique comme capital. L'investissement peut cependant prendre plusieurs formes. Il peut s'agir d'un militantisme qui conduit à une reconnaissance forte des membres de l'organisation. Il peut s'agir aussi du contrôle des militants et d'une reconnaissance ainsi induite ou indirecte.

La seule présence dans ces lieux ne suffit pas. Il faut aussi progressivement réussir à occuper les positions dominantes et à gagner la confiance d'un nombre toujours plus grand de personnes appartenant au territoire défini par le type d'élection envisagé : la commune pour être élu local¹⁰, le canton pour être conseiller général, la circonscription pour être député, etc.¹¹ Cette conquête d'un capital social est aussi un travail relationnel de longue haleine, qui demande la constitution et l'entretien d'un « *réseau durable de relations*¹² », qui peut se transformer, quand on sait le mobiliser le moment venu, en capital politique, particulièrement important dans le cas des élections locales. Ce capital relationnel ne concerne pas forcément directement la masse des électeurs potentiels, mais concerne les agents par lesquels celui qui brigue un mandat va pouvoir accéder aux positions lui permettant de défendre publiquement ses prises de positions. Tout ce travail demande du temps, mais suppose aussi un certain capital économique, non seulement pour prendre ce temps, mais également pour payer le droit d'entrée dans tous les lieux évoqués, droit qui doit inclure des pratiques de générosité nécessaires au façonnement de l'image publique correspondant à l'objectif visé.

⁹ Montlibert Ch. de, *La domination politique*, Strasbourg, Presses Universitaires de Strasbourg, 1997, pp. 73-78.

¹⁰ Il faut signaler ici un phénomène qui prend une ampleur croissante depuis le début de la décentralisation et qui ne dépend pas des mêmes mécanismes de conquête politique. Il s'agit des structures intercommunales, dont l'accès obéit à des stratégies internes aux municipalités (puisque les représentants sont désignés en conseil municipal), mais dont les compétences, et donc le pouvoir correspondant, vont s'élargissant.

¹¹ De même que certains mandats appellent d'autres logiques propres à l'absence de territorialisation de proximité (conseiller régional, député européen, sénateur), certains modes de scrutin favorisent plus ou moins des logiques de parti. Pour une même élection, la logique d'accès à une position d'élu peut être différente. Si devenir maire d'une commune nécessite dans la majeure partie des cas un capital de notable du fait de la personification des listes en présence —le candidat placé en tête de liste étant le représentant de l'ensemble de la liste et doit concentrer sur sa propre personne la confiance du plus grand nombre—, on peut devenir adjoint au maire en compensant une carence en notabilité par une compétence dans un domaine précis.

¹² Bourdieu P., « Le capital social », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, 1980, **31**, pp. 2-3.

Tableau 1 : militantisme associatif passé et nombre de mandats municipaux entamés par 63 élus locaux alsaciens

Nombre de mandats	Militantisme fort et multiple	Militantisme moyen	Militantisme faible ou nul	Total répondants
1 mandat	5	6	7	18
2 mandats	5	7	2	14
3 mandats	6	7	1	14
> 4 mandats	12	4	1	17
Total	28	24	11	63

Cette image est également un élément important du capital politique : elle suppose un certain capital culturel qui va jusqu'à l'apparence physique et vestimentaire, une façon d'être en public, qui permettent de faire apparaître, dans la rencontre avec les électeurs – que cette rencontre soit directe ou diffusée par les médias –, les signes distinctifs de ce capital culturel. Il s'agit de styles de vie érigés – pourrait-on dire – en propriétés culturelles et utilisables comme capital : un homme politique en ascension sociale a ceci de particulier qu'il peut se comporter dans son milieu social d'origine avec naturel, tout en pouvant profiter du milieu social qu'il a atteint (à condition qu'il ait su s'adapter aux nouvelles conditions d'existence sans trop laisser apparaître sa marque d'origine), ce qui lui permet d'avoir une large surface sociale. Cette capacité est d'ailleurs capitale dans l'espace associatif où le dirigeant côtoie le plus souvent des milieux sociaux immédiatement inférieurs au sien.

Le capital culturel implique aussi la compétence dans l'analyse des problèmes à propos desquels l'agent doit prendre position, et, s'il est élu, doit prendre des décisions. De telles capacités supposent une connaissance et un approfondissement de domaines d'autant plus nombreux et variés que la position brigüée est élevée dans la hiérarchie politique (quoique, à partir d'un certain niveau dans cette hiérarchie, des compétences mal maîtrisées peuvent être compensées par l'entourage politico-administratif que l'élu a su et a pu se constituer – du fait des moyens financiers plus importants disponibles).

La production de prises de positions sur le monde social est elle-même en partie dépendante du parcours associatif. En effet, les « codages symboliques nécessaires à la participation politique » sont fournies par « les orientations idéologiques majeures façonnées par les églises, les partis, les associations, etc., plus largement par les institutions et les groupements auxquels on se rattache¹³ ». Le parti politique et l'association sont d'ailleurs tous deux fondés sur le même principe d'accumulation de « différentes espèces de "capital" apportés par chacun des membres » et redistribués « selon une règle de répartition qui [leur] est propre¹⁴ ».

Dans cette lente conquête du pouvoir local, le parcours associatif des hommes politiques revêt ainsi une importance non négligeable, mais il est rarement analysé. Les ouvrages traitant de politique, voire de politique locale, ne soulignent qu'épisodiquement son importance. En science politique, les instituts les plus prestigieux semblent dédaigner ce secteur de recherche, qui ne semble pas très rentable politiquement¹⁵.

¹³ Montlibert Ch. de, op. cit., p. 67.

¹⁴ Id. p.68.

¹⁵ Une exception notable est constituée par la richesse des productions du Centre d'études et de recherches sur la vie locale (IEP de Bordeaux). Quelques autres IEP s'y intéressent aussi (Rennes, Lille,...). Plus récemment, Barthélémy M., politologue au Centre d'études de la vie politique française, en étudiant les associations, aborde les profits politiques de l'engagement associatif et soutient l'idée que « la notoriété acquise par l'exercice d'une ou plusieurs responsabilités associatives » conduirait directement au pouvoir local. Cf. Barthélémy M., *Associations : un nouvel âge de la participation*, Presses de sciences po, Paris, 2000, p. 200.

Pourtant, l'étude approfondie de cas concrets peut apporter des éclaircissements à ce sujet. Parmi un échantillon de 63 élus locaux dont le parcours scolaire, professionnel, associatif et politique a été recueilli dans le détail et mis en relation systématique avec leur discours politique¹⁶, seuls onze élus n'avaient pas eu un engagement associatif significatif. Comme le montre le tableau 1¹⁷, l'ancienneté dans l'espace politique local semble fortement liée à l'intensité du militantisme associatif.

On retrouve la même tendance pour la position dans la hiérarchie politique : deux élus dominants sur trois ont eu un fort engagement associatif militant, alors qu'ils ne sont que le tiers des élus les plus dominés de l'espace politique local à être dans ce cas¹⁸.

UN ESPACE SURDETERMINE PAR LES HIERARCHIES SOCIALES ET POLITIQUES

L'examen du positionnement social de la totalité des conseillers municipaux des communes étudiées permet de mieux situer dans quel contexte évolue le monde politique local.

Les couches moyennes et supérieures de la population « se taillent la part du lion » (tab.2) : si les ouvriers sont sept fois moins représentés dans les conseils que dans la population des communes qu'ils représentent, les cadres et professions intellectuelles supérieures le sont au contraire presque quatre fois plus. En considérant les effectifs¹⁹, ces derniers ont ainsi 30 fois plus de chances que les ouvriers de faire partie du conseil municipal de leur commune. Parmi ces professions privilégiées, les plus représentées sont les professeurs (plutôt dans les communes de gauche) et les cadres d'entreprises (plutôt à droite) (tab.2)²⁰.

¹⁶ Référence : les exemples cités dans la suite de l'article s'appuient sur une analyse approfondie effectuée dans le cadre de la thèse de doctorat en sciences sociales soutenue par l'auteur sous la direction de Bernard Michon, et concernait 75 acteurs politiques locaux (dont 63 élus) issus de 17 communes alsaciennes, dont la taille variait entre 1000 et 252 000 habitants. Les discours recueillis sous forme d'entretiens enregistrés puis retranscrits ont été analysés et confrontés aux caractéristiques des acteurs et de leurs communes d'appartenance. Cf. Koebel M., *Le recours à la jeunesse dans l'espace politique local, les conseils de jeunes en Alsace*, thèse de doctorat en sciences sociales, Laboratoire APS et Sciences Sociales, Strasbourg II, juin 1997.

¹⁷ Les différents degrés de militantisme indiqués ont été déterminés à partir d'une analyse globale du parcours associatif déclaré par chacun des 63 élus interviewés lors de l'enquête précitée.

Fort et multiple : concerne un investissement au sein de plusieurs associations et dans des positions élevées (présidence ou au moins membre du bureau dans la plupart d'entre elles).

Moyen : il peut s'agir d'un fort militantisme dans une seule association ou d'un investissement plus éclectique. Faible ou nul : aucune participation aux instances dirigeantes d'associations ou simple administré dans une association.

¹⁸ Le facteur pris en compte dans la détermination de la position politique est l'indemnité perçue pour l'ensemble des mandats exercés. S'il a l'avantage de présenter un caractère de comparabilité au sein de l'espace régional en respectant l'inégal poids politique selon la taille de la commune, il ne rend pas parfaitement compte du phénomène de pouvoir symbolique, notamment du maire, à l'intérieur de chaque espace communal.

¹⁹ Font partie des conseils municipaux des 17 communes étudiées : 202 cadres supérieurs (sur 33 861), et seulement 18 ouvriers (sur 87 875). Cela signifie que sur 10 000 ouvriers, 2 sont parvenus à faire partie d'un conseil municipal, alors que sur 10 000 cadres supérieurs, 60 se sont fait élire.

²⁰ Le repérage des CSP des 565 conseillers municipaux des 17 communes étudiées a été effectué à partir des tableaux des conseils municipaux, obligatoirement déposés à la Préfecture du département concerné à l'issue des élections. Ces tableaux comportent non seulement les noms des élus et leur profession, mais également leur âge et le nombre de voix obtenues, ce qui permet de les situer, en fonction des listes en présence, dans la majorité ou l'opposition. Référence RGP 1990 – sondage au ¼ Pour 3 des 17 communes – celles ayant moins de 2 000 habitants en 1990 –, nous avons dû recourir au RGP 1982 par impossibilité d'accès aux données. Mais leur population cumulée ne représentait que 0,7% de la population totale étudiée, et l'éventuelle distorsion introduite ne peut modifier significativement les résultats. Par ailleurs, les pourcentages ont été calculés en écartant la 8^e catégorie INSEE (autres sans activité professionnelle). Cette catégorie concernait 29 conseillers municipaux et plus de 40% de la population totale des communes.

Tableau 2 : Comparaison des catégories socioprofessionnelles des élus et de leurs administrés pour 17 communes alsaciennes

Catégories socioprofessionnelles	Conseillers municipaux élus en 1995	Population totale des 17 communes
Agriculteurs	2,8%	0,2%
Artisans, comm., chefs d'entrepr.	9,3%	3,3%
Cadres, profess. intell. supérieures	37,9%	9,8%
Professions intermédiaires	30,6%	14,8%
Employés	6,9%	22,7%
Ouvriers	3,4%	25,4%
Retraités	9,1%	23,7%
TOTAL	100,0%	100,0%

La situation est d'autant plus marquée que la taille de la commune augmente. A noter aussi la forte présence des agriculteurs (en l'occurrence, des viticulteurs) dans les plus petites communes : ils détiennent jusqu'à dix fois plus de postes dans le conseil municipal que ne leur autoriserait une représentation proportionnelle à leur présence dans la commune (il faut cependant noter qu'en France, la tendance semble être à la baisse : 19,4% des maires sont agriculteurs en 1995 alors qu'ils étaient encore 28,6% en 1989²¹).

Il n'a pourtant été question jusqu'ici que de conseillers municipaux. Si l'on se restreint aux maires et aux adjoints, le pourcentage de cadres et professions intellectuelles supérieures dépasse 50% (sans compter les retraités qui faisaient partie de cette catégorie et qui sont comptés à part).

Nombreux sont les observateurs qui ont tendance à minimiser voire à occulter le phénomène, à commencer par les producteurs de statistiques au Ministère de l'Intérieur, qui n'utilisent souvent que partiellement les catégories de l'INSEE. Dans la plupart des statistiques produites, une grande partie des cadres moyens, des employés et des ouvriers est fondue dans les catégories «salariés» du public ou du privé, ce qui a pour effet de masquer la quasi absence d'ouvriers à la tête des municipalités (1,6 % en 1995)^{22 23}.

LA CONFIANCE DES ADHERENTS ET CELLE DES ELECTEURS : UNE CONQUETE COMPARABLE

Compte tenu des caractéristiques sociales dominantes des agents politiques (niveau social, niveau scolaire, sexe, temps disponible), il peut paraître presque normal de constater chez eux une plus grande fréquence de participation multiple à des associations, notamment au sein de leurs instances dirigeantes, sans pour autant pouvoir démontrer par ce simple constat qu'un engagement entraîne ou prépare l'autre de manière logique.

On comprend bien que l'engagement associatif puisse être compris et analysé ici dans ce qui le rapproche des mécanismes également à l'œuvre dans le monde politique, en l'occurrence dans les

²¹ Cf. *Les agents des collectivités territoriales*, Ministère de l'Intérieur, Direction Générale des Collectivités Locales, 1ère édition 1996, p. 14.

²² *Les collectivités locales en chiffres*, Ministère de l'Intérieur, Direction Générale des Collectivités Locales, Edition 1992, p. 83. Il a fallu attendre 1996 pour que le Ministère de l'Intérieur publie des chiffres plus précis dans un ouvrage accessible : *Les agents des collectivités territoriales*, op. cit., pp. 14-15.

²³ Pierre Sadran, en évoquant ce «*pouvoir périphérique*» que représentent les élus locaux en France, nous décrit une tendance à «*l'amélioration de la représentativité sociale des élus*». Cette tendance, si elle existe effectivement, est tout de même bien timide et semble en grande partie liée à l'augmentation de la part des retraités, non redistribués dans leurs catégories d'origine.

processus de délégation et de confiance qu'il met en jeu.

Le capital politique est en effet également —et avant tout—, pour les agents politiques, un « *capital symbolique fait de crédit et de confiance, c'est-à-dire une combinaison variable de croyance en leur compétence et leur moralité* »²⁴ qui est périodiquement remis en question par les élections, mais également par les manifestations publiques de mécontentement²⁵ et par les sondages d'opinion²⁶. En ce sens aussi, l'association – au même titre que le syndicat – peut être un apprentissage des règles de la démocratie représentative avant même d'être une contribution à la constitution d'un réseau encore plus large de relations de connaissance et de reconnaissance.

Le cas de M. X est révélateur. « Entré dans la vie publique par le syndicalisme », il a été adjoint au maire pendant 18 ans puis conseiller municipal d'opposition pendant 6 ans dans une commune de 20 000 habitants. Juste avant les élections, il a voulu « *tester* » sa notoriété dans un milieu qui, tout en paraissant indépendant des affaires municipales, permettait une lutte symbolique la mettant en jeu, comme une sorte de « primaires » aux municipales. Il se présente en 1995 au conseil d'administration du Crédit Mutuel, un peu par provocation et contrairement à la pratique habituelle de la cooptation qui y sévit : « alors j'ai dit : tiens ! ... Je voudrais voir avant les élections si le nom de X répond encore à quelque chose dans la population de ... ! ». Il a remporté là une petite victoire politique : « résultat du vote : je sortais largement en tête ! Le double des voix du délégué du maire ! »

L'engagement associatif peut ainsi représenter un test électoral. Il peut aussi être considéré comme un préalable indispensable à l'entrée en politique, en particulier dans le système notabiliaire. Le sénateur-maire de ... (2 000 habitants) est de cet avis : « avant de devenir un maire ou un sénateur etc., on est président d'associations, on est leader de mouvement... on fait ses classes ! ».

A première vue, les modalités d'accès à la présidence ou aux instances dirigeantes d'une association semblent présenter des caractères communs avec celles permettant de faire partie d'un conseil municipal : déclaration d'intention des candidats, élection par les membres de la communauté de référence sous la forme du vote, proclamation des résultats puis second vote au sein de l'instance dirigeante pour désigner celui qui incarnera personnellement la communauté. Le modèle de référence, dans les deux cas, est le principe de la démocratie représentative : le plus grand nombre délègue à quelques représentants, pour une période donnée, la responsabilité de présider à la destinée de la communauté. Selon la taille de celle-ci, des moyens humains et financiers plus ou moins importants (professionnels des services rendus par la communauté à ses membres, fonds propres et subventions obtenues) sont à la disposition des dirigeants – ou à conquérir par eux – pour mener à bien leurs projets.

Même dans certains des effets pervers de cette forme de démocratie, la comparaison semble rester valable : les élus sont censés défendre les intérêts de l'ensemble qu'ils représentent alors qu'ils défendent le plus souvent leurs propres intérêts ou les intérêts de leur(s) groupe(s) d'appartenance, ou encore ceux des groupes de pression, internes ou externes à la communauté représentée, dont l'écartement systématique pourrait à terme mettre en péril la défense de leurs intérêts propres. Tout l'art de la politique n'est-il pas d'ailleurs de persuader les groupes sociaux représentés que l'on défend leurs intérêts ?

AU CŒUR DU PHÉNOMÈNE DE REPRÉSENTATION : LA NOTION D'INTÉRÊT

La façon de présenter ou de concevoir les manières de penser et d'agir des acteurs politiques (ou ici

²⁴ Champagne P., op. cit., p. 27.

²⁵ Sur cet aspect, voir Tartakowski D., *Le pouvoir est dans la rue, Crises politiques et manifestations en France*, Paris, Aubier, 1998.

²⁶ Cf. Champagne P., op. cit., pp. 126-134 et suiv.

associatifs) et plus largement des acteurs sociaux – en terme de stratégies de domination, de conquête de pouvoir ou de prestige, de recherche systématique de profits matériels et/ou symboliques – est souvent mal perçue par cette fraction intellectuelle toujours plus importante de l'espace social qui accède à un savoir sur la société mais refuse le dévoilement de certaines des réalités décrites – surtout quand celles-ci mettent à bas toute idée d'investissement désintéressé, ou quand elles font appel au caractère inconscient de certaines stratégies des acteurs.

Ce qui permet de penser et d'agir dans le monde politique est ce que Pierre Bourdieu appelle le *sens politique*, qui n'est autre que la version politique du sens pratique. Prendre position, prendre une décision, faire une déclaration publique ou faire acte de candidature, faire des choix politiques, c'est prévoir les réactions possibles des groupes de pression existants ou potentiels, c'est prévoir aussi les effets que ces actes politiques peuvent avoir sur les différentes composantes des mandants. C'est comprendre aussi dans quelle mesure leurs dispositions propres leur permettront de percevoir et de comprendre les enjeux et la signification politique de l'acte ou de la prise de position.

La réalité de la dispersion du capital politique dans la population est l'une des raisons principales de l'orientation des choix politiques des élus (ou de leurs conseillers) : on répond politiquement à des pressions, parce qu'elles se font sentir directement – par diverses manifestations – ou indirectement – à travers le sens politique par la représentation des pressions potentielles –.

En répondant à ces pressions, l'homme politique peut avoir l'impression d'être à l'écoute de ses électeurs et d'agir dans leur intérêt. Or, la capacité des électeurs (ou de ceux qui ont un lien potentiel avec les effets d'une décision politique et ne sont pas électeurs ou ne le sont pas encore) à faire valoir leurs intérêts, soit en accédant directement à l'élu, soit en constituant un groupe de pression ou en réussissant à mobiliser des groupes existants (élus de l'opposition, acteurs médiatiques, syndicats, associations, etc.), est directement liée à certaines dispositions sociales, celles-là même qui ont contribué à ce que l'élu puisse accéder à sa position de pouvoir. Ainsi, l'espace au sein duquel ces interactions ou pressions sont possibles est relativement restreint. Le poids politique des différentes catégories de citoyens – et leur capacité à s'opposer à une décision politique – s'élève avec la catégorie sociale, le capital scolaire, etc.

Plus le mandat des élus est élevé dans la hiérarchie politique, plus le nombre d'électeurs et la taille de la population concernée par leurs décisions augmentent et éloignent l'élu de ses électeurs, à tel point que les moyens de pression classiques qui orientent les décisions et qui permettent à l'élu de ne pas se couper de la réalité locale ne concernent plus qu'une fraction de plus en plus infime de cette population. Les élus se rendent alors bien compte qu'ils ne défendent plus les intérêts de certaines catégories de leurs électeurs et qu'il faut bien, pour les mobiliser le jour venu (en particulier le jour de l'élection), user de certaines stratégies s'appuyant sur la connaissance de leurs attentes. C'est sans doute une des raisons pour lesquelles la technique du sondage a connu un tel développement comme moyen relativement économique de conquête politique.

L'ASSOCIATION COMME MEDIATEUR POLITIQUE

C'est aussi dans cette perspective que le secteur associatif a été et est encore, chez certains élus, le « moyen le plus authentique de communication avec les besoins d'une population sans passer par les partis politiques²⁷ ». A l'origine de la loi de 1901 déjà, l'une des motivations du législateur provient de la conception de l'association « comme facteur de structuration possible de la société libérale et remède à un individualisme outrancier »²⁸. L'association est une sorte de stade de socialisation

²⁷ Montlibert Ch. de, « Problèmes des associations strasbourgeoises », *La revue des sciences sociales de la France de l'Est*, 1980, 9, p. 213.

²⁸ Huard R., *La naissance du parti politique en France*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1996, p. 292.

intermédiaire, qui, derrière le masque de la laïcité et d'une certaine neutralité souvent affichée, permet aux classes dominantes – ou au moins à certaines de leurs fractions – d'assurer le contrôle social d'un public dont le recrutement social est généralement inférieur (mais relativement proche) des dirigeants, de manière à ce que les intérêts défendus par ces derniers puissent rester un enjeu pour les adhérents²⁹. Dans les petites communes, le nombre d'associations sert de carte de visite aux élus locaux, comme symbole du dynamisme local : la constitution d'une liste des associations de la commune et sa mise à jour régulière sont des pratiques municipales non seulement quasi systématiques, mais souvent fiables³⁰.

En comparant les deux types d'investissement – associatif et politique –, on peut s'apercevoir que les compétences mises en jeu sont souvent proches. La fonction de président, comme celle de maire, amène à devoir prendre la parole devant la communauté représentée, mais également devant la presse locale ou les médias, et devant des partenaires potentiellement rentables au regard des intérêts défendus. De même, les discours le plus souvent « altruistes des responsables d'associations »³¹ se retrouvent dans les motivations évoquées par les élus locaux : 36 sur 60 élus étudiés déclarent que, pour eux, la politique signifie être au service des autres, des électeurs ou de la communauté³².

De plus, l'expérience associative peut être politique en ce sens que l'accès aux postes les plus porteurs de pouvoir ne se fait qu'apparemment démocratiquement. La représentation au sein d'instances dirigeantes, validée par l'élection, suppose une préalable présentation. Un candidat potentiel est présenté (cooptation) ou se présente aux instances dirigeantes (au conseil d'administration d'association, au bureau d'un parti) avant d'être présenté ou de se présenter devant l'électorat.

Il est certain que ces différents aspects n'apparaissent pas avec la même ampleur selon la taille de l'association, les caractéristiques et le poids de ses dirigeants, le type de projet défendu. Mais la même remarque peut être avancée pour les communes selon leur taille et selon le capital politique du maire.

LA RENTABILITE POLITIQUE DU CONTROLE ASSOCIATIF

Le support associatif peut parfois servir à des fins directement politiques, sous la forme des associations politiques. Mais l'utilisation de ce type d'association semble plus convenir à la fraction la plus intellectuelle des classes supérieures, alors que les professions libérales, les ingénieurs et les cadres techniques ont recours à d'autres formes de participation politique³³. A. Mabileau parle d'un passage progressif « de la notabilité à la notabilisation »³⁴, c'est à dire que, d'une situation où une reconnaissance sociale liée à une profession libérale (notaire, médecin, ...) conduit les personnes concernées à des fonctions électives au sein de l'espace politique local, on passe progressivement à des stratégies plus actives de conquête de reconnaissance sociale puis de pouvoir local à travers un « militantisme associatif et partisan ». Les représentants de cette méthode active, qui s'appuie sur le contrôle de « communautés territoriales », véritables forces de proposition et d'innovation, de dialogue avec le pouvoir local, appartiennent à de « nouvelles classes moyennes » comme certains fonctionnaires ou cadres du secteur privé³⁵. P. Bourdieu remarquait dès 1981 que seules certaines fractions des classes dominantes pouvaient « se contenter d'associations, de groupes de pression ou de

²⁹ Sur cet aspect, voir Montlibert Ch. de, op. cit. p. 216.

³⁰ Cf. Koebel M., *Diagnostic territorial en matière de sport et de jeunesse des communes haut-rhinoises de plus de 1 000 habitants pour l'année 1997*, Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports du Haut-Rhin, janvier 1999.

³¹ Montlibert Ch. de, op. cit., p. 212.

³² Cf. Koebel M., *Le recours à la jeunesse dans l'espace politique local*, op. cit., pp. 405-412.

³³ Héran F., op. cit., pp. 28, 30.

³⁴ Mabileau A., op. cit., p. 121.

³⁵ Id. pp. 121-122.

partis-associations³⁶ » pour accumuler du capital politique.

Les travaux de W. Gasparini, comme ceux de J.P. Callède et M. Bozon, vont également dans ce sens en présentant divers « usages sociaux de la responsabilité associative ». Les fractions sociales dominantes utilisent l'association « à la fois comme club de rencontre et comme banc d'essai pour futurs notables³⁷ ».

R. Balme, analysant des villes moyennes, voit trois types de relations entre pouvoir municipal et milieu associatif : les associations peuvent être l'expression d'un changement social et porteuses d'innovation, elles peuvent devenir un champ d'expérimentation du politique au pouvoir, et elles peuvent représenter un des maillons dans l'accès et le maintien au pouvoir des élus, par le soutien des dirigeants associatifs ou par le système du clientélisme³⁸.

Les maires utilisent également la technique d'intégration, au sein de l'équipe municipale, des dirigeants associatifs³⁹ ou de sportifs renommés. C. Dulac l'a particulièrement mis en évidence à Grenoble, dans la stratégie du second mandat d'A. Carignon⁴⁰. Le réseau associatif sportif fait partie de cette zone intermédiaire qui n'est pas inscrite dans les attributions officielles de la commune décrétées dans les lois successives de la décentralisation⁴¹. Aucune loi n'oblige un maire à subventionner des associations sportives ou plus largement de loisirs. D'où l'enjeu que représente le contrôle municipal de l'offre associative et les stratégies très différentes mises en œuvre pour élargir à ce secteur le champ de la politique municipale.

LA RENTABILITE PARTICULIERE DE L'ASSOCIATION SPORTIVE

L'analyse du fonctionnement des 119 communes haut-rhinoises de plus de 1000 habitants sur le plan de leur politique sportive⁴² a mis en évidence que de nombreuses structures associatives, le plus souvent contrôlées étroitement par la mairie – le maire ou un adjoint en est souvent le président –, servent de relais avec le milieu associatif sportif, notamment pour l'octroi des subventions. Cette pratique est d'autant plus fréquente que la taille de la commune augmente : 24 des 29 communes de plus de 3500 habitants (83%) disposent de cet outil de contrôle du système associatif local, contre 22 des 80 communes de 1 000 à 3 500 habitants (27%)⁴³. La velléité municipale d'assurer ce contrôle dans la commune peut se mesurer dans les attributions officielles des adjoints au maire. Le tableau 3

³⁶ Alors que les membres des classes dominées doivent recourir à des « *organisations permanentes orientées vers la conquête du pouvoir* » qui fournissent de surcroît à leurs militants et à leurs électeurs une doctrine et un programme, sorte de prêt à penser politique. Cf. Bourdieu P., « La représentation politique », op. cit., pp. 4-5.

³⁷ Gasparini W., « La construction sociale de l'organisation sportive, Champ et engagement associatif », *Revue STAPS*, 1997, **43**, pp. 51-69. Callède J-P., Les premiers clubs sportifs à Bordeaux, la vocation de dirigeant et le renouvellement des élites locales, in *Sport, relations sociales et action collective : actes du colloque des 14 et 15 octobre 1993 à Bordeaux*, éd. de la M.S.H.A., Talence, 1995, pp. 529-540. Bozon M., *Vie quotidienne et rapports sociaux dans une petite ville de province, La mise en scène des différences*, Lyon, PUL, 1984.

³⁸ Balme R., L'association dans la promotion du pouvoir municipal, in Mabileau A. et Sorbets C. (dir.) et al, *Gouverner les villes moyennes*, Oullins, éd. Pédone, 1989, pp. 81-107. La droite alsacienne s'est particulièrement appuyée sur le réseau associatif pour construire son « *système notabiliaire* », comme le décrit Kleinschmager R. in *Géopolitique de l'Alsace*, Strasbourg, bf éditions, 1987, pp. 177-183.

³⁹ Balme R., op. cit.. pp. 89-90.

⁴⁰ Dulac C., Lobbies sportifs et mandats municipaux, L'exemple de Grenoble de 1965 à 1995, in *Les annales de la recherche urbaine*, 1998, **79**, p. 85.

⁴¹ Cf. Bécet J-M., Les compétences de la commune, in « Les collectivités locales en France », *Les Notices*, La Documentation Française, 1996, pp. 45-50.

⁴² Cf. Koebel M., *Diagnostic territorial*, op. cit. Les chiffres cités n'ont pas été publiés. Ils proviennent d'une seconde exploitation des données recueillies.

⁴³ La limite des 3500 habitants marque aussi le changement de mode de scrutin. En effet, le scrutin de liste favorise les têtes de listes et la logique partisane, ce qui constitue un seuil politique quant à l'importance d'une commune et de son maire.

montre que, là aussi, plus la taille de la commune augmente, plus les affaires sportives deviennent une préoccupation.

Tableau 3 : présence de la préoccupation sportive dans les attributions des adjoints des communes haut-rhinoises selon la taille de la commune.

Nombre d'habitants	1000 à 1499	1500 à 1999	2000 à 3499	3500 et +
Adjoint aux sports uniquement	0 0,0%	0 0,0%	3 15,0%	7 31,8%
Adjoint aux sports + autres secteurs	5 17,2%	11 47,8%	11 55,0%	10 45,4%
Adjoint s'occupant aussi des sports	8 27,6%	4 17,4%	3 15,0%	1 4,5%
Aucune mention "sports"	16 55,2%	8 34,8%	3 15,0%	4 18,2%
Total répondants %	29 100,0%	23 100,0%	20 100,0%	22 100,0%

F. Héran montre que les associations sportives et les associations du troisième âge se distinguent de toutes les autres en ce sens qu'elles drainent la plus forte proportion d'adhérents exclusifs⁴⁴ (c'est-à-dire qui n'adhèrent à aucune autre association). Ce n'est évidemment pas le cas des élus locaux, qui cumulent souvent plusieurs présidences d'associations ou participent au moins à plusieurs comités (et pas seulement en tant que membres de droit).

De même, les associations sportives se distinguent par la structure de leurs adhérents au regard de leur type d'engagement. Elles ont le plus fort taux de « *participants actifs sans responsabilité* »⁴⁵ (65,5%, c'est à dire deux fois plus que les associations politiques, trois fois plus que les associations de consommateurs, quatre fois plus que les syndicats et organisations professionnelles). Le taux d'adhérents exerçant une responsabilité, quant à lui, est plutôt faible à 12,2%. Emmanuelle Crenner le confirme en remarquant que c'est même le seul type d'association qui contredit une tendance générale depuis 1983 à une plus grande implication des adhérents : « *les clubs sportifs sont l'un des rares types d'associations au sein desquels le degré de participation a diminué* »⁴⁶.

Il semble ainsi que, dans le domaine sportif plus encore que dans d'autres domaines de la vie associative, les adhérents n'adhèrent plus beaucoup aux buts de l'association et ne participent plus guère aux instances dirigeantes. Les adhérents sont devenus de simples pratiquants, ce qui laisse aux dirigeants le champ libre. D'où la rentabilité des associations sportives, lieux où l'exercice du pouvoir associatif ne rencontre que peu d'opposition interne, du fait soit de l'incompétence, soit du désintérêt de la grande majorité des utilisateurs du service proposé par l'association.

Mais la désaffection des assemblées générales, le silence sur le fréquent non respect du quorum défini pour y statuer valablement, et les difficultés à assurer la « relève » ne favorisent pas toujours la crédibilité des dirigeants. Des problèmes identiques se posent aux élus devant l'abstention croissante constatée depuis 25 ans (le taux d'abstention aux municipales est passé de 21% et 22% en 1977 et 1983 à 27% en 1989 pour atteindre 31% en 1995). La décentralisation a augmenté les pouvoirs des maires mais aussi leurs domaines de compétence et leurs responsabilités, ce qui nécessite un investissement supérieur en temps. Les espaces associatif et politique semblent de plus en plus des

⁴⁴ Héran F., op. cit., p. 38.

⁴⁵ Id., p. 40.

⁴⁶ Crenner E., « Le milieu associatif de 1983 à 1996 », op. cit., p. 4.

domaines réservés d'une élite professionnelle et sociale, qui tire ses profits d'une masse de pratiquants – et non plus d'adhérents – ou d'habitants – et non plus de citoyens – qui délèguent à un minimum de responsables le soin de diriger, d'organiser, d'aménager, d'assurer.

Parmi les réactions à la faible participation et la désertion de l'engagement politique – fût-il local –, de nombreux élus ont tenté de réagir en créant des structures de participation : conseils d'étrangers, conseils de quartiers, conseils de sages ou d'anciens – et en particulier les conseils municipaux d'enfants et de jeunes. Il n'est alors pas étonnant, quelques années après la vague de créations de conseils de jeunes dans les municipalités françaises au cours des années 80 et 90, de voir se développer de nombreux conseils de jeunes au sein des fédérations sportives. De nombreux auteurs voient dans les associations le creuset de l'innovation politique. Il arrive aussi que les initiatives municipales précèdent celles du milieu associatif. Ou que le pouvoir politique tente d'imposer aux associations des règles plus démocratiques : après le vote de la loi sur la parité aux élections locales, il n'a pas fallu attendre longtemps pour voir apparaître des propositions analogues dans le domaine associatif : F. Asensi⁴⁷, dans son rapport commandé par le Gouvernement « en vue d'améliorer la vie démocratique des fédérations sportives », propose notamment d'instaurer la parité pour les élections à leurs instances dirigeantes (une parité progressive en fonction de la proportion de licenciées), et émet l'idée d'un « conseil de jeunes fédéral » pour chaque discipline sportive⁴⁸.

A certains égards, on pourrait dire que l'investissement associatif est à l'élu local ce que les mandats politiques locaux sont à l'homme politique d'envergure nationale.

Les liens entre les deux espaces sont d'autant plus marqués que sont comparables les principes de légitimation du pouvoir qui y sont à l'œuvre : un apparent fonctionnement démocratique qui, sous couvert de la défense de l'intérêt général, celui des habitants ou celui des adhérents, laisse une large place aux intérêts propres de ceux qui y monopolisent le pouvoir et les profits. Le cas des associations sportives est particulièrement significatif de la similitude entre les deux espaces, tant dans les stratégies de pouvoir que dans les tentatives d'auto-légitimation, et par la liberté d'action qu'elles offrent du fait de la faible proportion des adhérents souhaitant s'investir dans les instances dirigeantes.

Toutes les analogies constatées entre l'espace politique et l'espace associatif ne nous permettent pas de démontrer une dépendance structurelle complète, mais nous invitent à mieux comprendre certains mécanismes de l'investissement associatif par l'étude de ceux du champ politique, et d'émettre de nouvelles hypothèses sur la nature et les limites de l'espace associatif. C'est ainsi que la progressive autonomisation du champ politique et le principe par lequel le pouvoir politique tire son énergie de la croyance d'individus situés hors de ce champ permettent de mieux comprendre l'évolution de l'espace associatif : les administrateurs élus et les professionnels du secteur associatif se différencient de plus en plus de la masse des pratiquants qui ne fait pas ou plus partie de l'espace associatif, bien que les uns tirent leur légitimité des autres.

⁴⁷ François Asensi est député-maire communiste de Tremblay-en-France (Seine-Saint-Denis).

⁴⁸ Cité dans *La Lettre de l'Economie du Sport*, 527, 24 mai 2000, p. 1-2.